

Conseil de la Faculté du 20 Octobre 2022

Relevé des délibérations

Présents : 18 sur 25 (quorum à 13).

Le Conseil de la Faculté a approuvé :

- Le PV du conseil de faculté du 22 Septembre 2022 à l'unanimité.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) des Licences 2 et 3 et Administration publique par 1 abstention, 1 voix contre et 16 voix pour.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de tous les Masters à l'unanimité.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'Université Catholique de Lyon à l'unanimité.
- La convention partenariale entre l'Université Lyon 2 et l'Université de la Sarre ainsi que l'annexe à l'unanimité.
- La désignation des personnalités extérieures renouvelées par 3 abstentions, 15 voix pour.
- La note relative à la BIDI à l'unanimité.
- Le vote sur le principe de la création d'une licence professionnelle en 3 ans - Assistant juridique à l'unanimité.

Lyon, le 27 Octobre 2022



Adrien BASCOULERGUE,  
Doyen de la faculté de droit Julie-  
Victoire Daubié